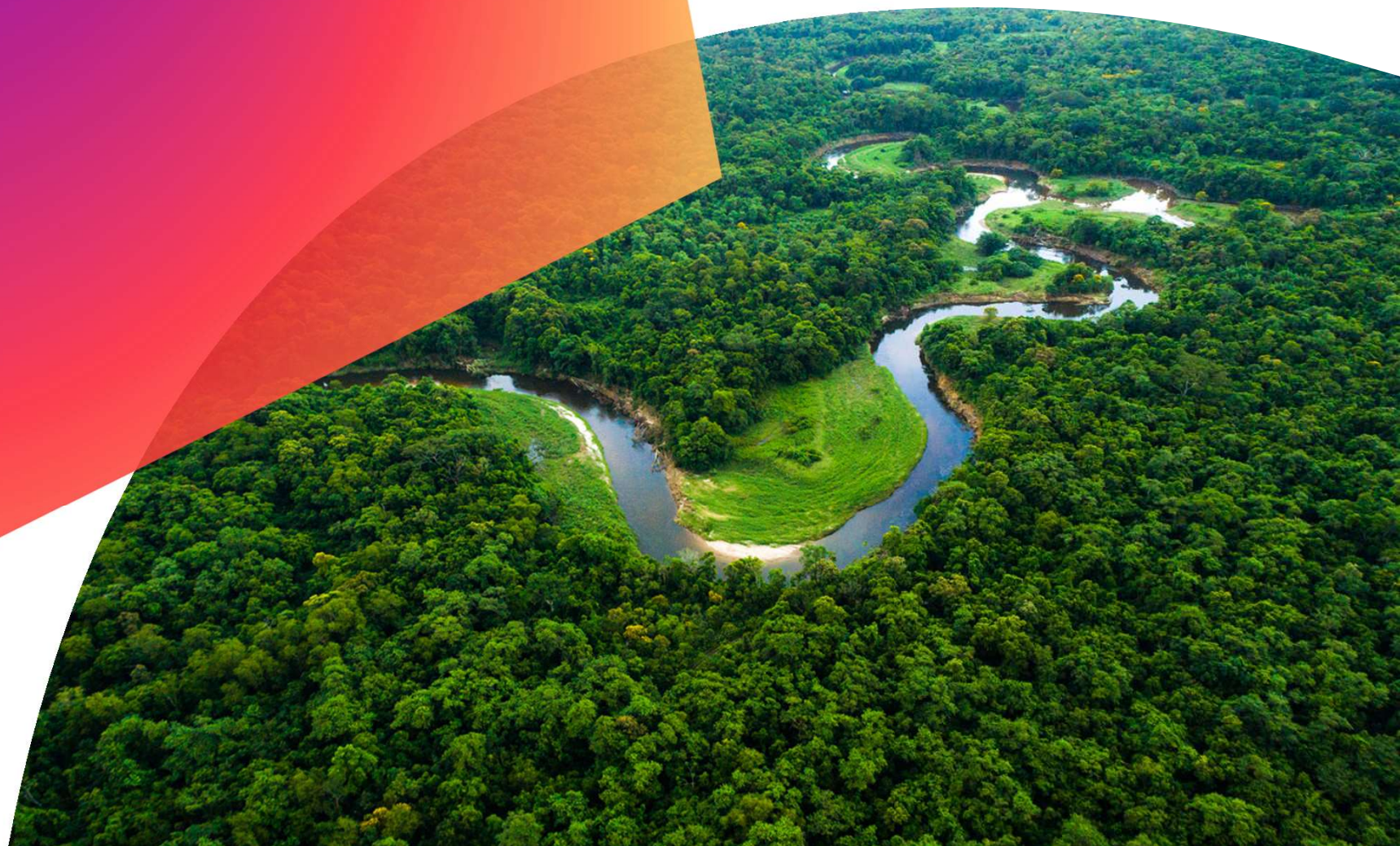


Comité de suivi de site

18 avril 2024
Anne Cailliau - Patrice Lysek



ArcelorMittal



Sommaire

1. Activité du site en 2023
2. Mesures administratives (présentation de la DREAL)
3. Suite des inspections
4. Incidents significatifs
5. Exercices de situations d'urgence
6. Investissements pour la maîtrise des risques
7. Contrôle du système - Audits internes
8. Avis et remarques du Comité social et économique
9. Perspectives pour les années suivantes

1. Activité du site en 2023

Production : 3,8 Mt de brames (en baisse de 24% par rapport à 2022)

Modification : Pas de modifications notables

Effectifs : 3 505 en équivalents temps plein dont 3 269 en CDI, 31 en CDD et 205 en intérim (fin 2023)

Sécurité : Taux de fréquence de 2,04 (38 accidents avec arrêt) pour ArcelorMittal France

Réunion annuelle des 6 CSSCT élargies aux entreprises extérieures le 5 avril 2024

- Bilan des exercices POI réalisés en 2023

Revue de direction planifiée pour la fin mars 2024

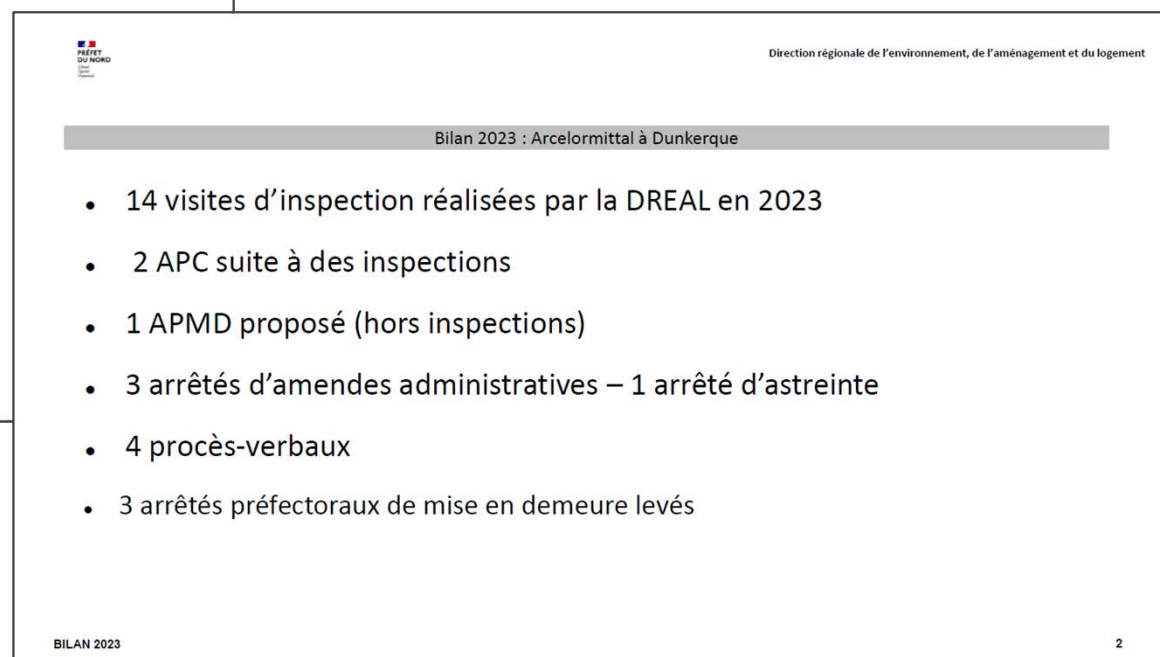
- Examen complet de la prévention des risques majeurs du site et des tableaux de bord associés

2. Mesures administratives (présentation de la DREAL)

3. Suite des inspections



The image shows the cover of a report. On the left, there is the logo of the Prefet du Nord, featuring the French flag and the text 'PRÉFET DU NORD' with the motto 'Liberté Égalité Fraternité' below it. To the right of the logo, the title 'ArcelorMittal – Site de Dunkerque' is written in a large, bold, black font, with the year '2022' centered below it. At the bottom left, the text 'DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT' is printed in a smaller font.



The image shows a page from a report. At the top left is the logo of the Prefet du Nord. At the top right, it says 'Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement'. In the center, there is a grey horizontal bar with the text 'Bilan 2023 : Arcelormittal à Dunkerque'. Below this bar is a bulleted list of 7 items. At the bottom left, it says 'BILAN 2023' and at the bottom right, it says '2'.

- 14 visites d'inspection réalisées par la DREAL en 2023
- 2 APC suite à des inspections
- 1 APMD proposé (hors inspections)
- 3 arrêtés d'amendes administratives – 1 arrêté d'astreinte
- 4 procès-verbaux
- 3 arrêtés préfectoraux de mise en demeure levés

Inspection du 26/01/23 : APMD du 14 juin 2022 (gazomètre cokerie)

- Inspection le 26/01/2023 sur l'arrêté préfectoral de mise en demeure du 14/06/2022 sur le plan de modernisation (PM2I) du gazomètre et sur un incident survenu le 24 janvier 2023 (fuite de gaz enflammée sur une conduite de gaz de cokerie)
- Principaux constats (6 observations) :
 - Justification de l'exclusion du périmètre d'application du PM2I sur les gazomètres cokerie et haut-fourneau
 - Demande de révision de l'analyse des causes du rapport d'incident avec la prise en compte que le pansement compressif n'a pas fait l'objet de suivi et d'un traitement adapté
 - Diverses remarques sur l'aspect documentaire
- Proposition par l'IIC d'abroger l'APMD du 14 juin 2022
- Proposition d'un arrêté préfectoral complémentaire sur la réalisation d'un plan de maintenance et d'un programme de suivi des gazomètres HF et CK ainsi que la réalisation d'une procédure d'encadrement, de suivi et de traitement des pansements compressifs

BILAN 2023 Réponse de l'exploitant le 10/11/2023

3

Réponses apportées par ArcelorMittal :

- *Gazomètre non concerné par le PM2I : justification apportée que l'eau contenue dans les gazomètres de type « humide » n'était pas de nature à polluer les nappes souterraines et les eaux de surface (étude de dangerosité réalisée par INERIS).*
- *Le rapport d'incident a été modifié.*

Inspection du 02/03/23 : APMD du 08 juillet 2021 (émissions diffuses en cokerie) et surveillance environnementale

- Inspection le 02 mars 2023 pour récolter l'APMD du 09/07/21 et faire un point sur la surveillance environnementale à l'extérieur du site
- Principaux constats (2 non-conformités et 2 observations) :
 - Non-conformité aux niveaux d'émissions associées aux meilleures techniques disponibles n°44 (émissions visibles à l'enfournement supérieures à 30 secondes) et n°46 (émissions visibles au niveau des tampons B7 supérieures à 1%)
 - Remarques sur l'analyse des causes et les propositions d'actions associées aux dépassements de la valeur cible sur la surveillance environnementale du benzo(a)pyrène
 - Remarques sur la pertinence du point témoin proposé dans le cadre de la surveillance environnementale du benzo(a)pyrène
- Proposition d'astreinte de l'IIC sur les non-conformités aux NEA-MTD n°44 et 46 (AP d'astreinte signé le 25/08/2023 sur la MTD 44)
- Retour à la conformité sur la NEA-MTD n°46 en juin 2023

BILAN 2023

- Réponse de l'exploitant par courrier du 03/07/2023

4

Réponses apportées par ArcelorMittal :

- *Le temps d'émissions visibles à l'enfournement est lié à la conception des batteries, les actions sont en cours.*
- *Une nouvelle inspection est programmée le 21 mars 2024.*

Inspection du 31/03/2023 : Réactive suite à l'accident du HF4 du 30/03/23

- Principaux constats (1 observation) :
 - Absence de danger et de caractère d'urgence (installation à l'arrêt et situation maîtrisée)
 - Pas de conséquences sanitaires de l'événement (modélisation ATMO)
 - Analyse des causes à réaliser
 - Un rapport d'accident a été demandé
- Rapport d'accident transmis le 11 avril 2023 complété les 7 juin et 18 septembre 2023

Réponses apportées par ArcelorMittal :

- *Le rapport d'analyse de l'accident a été transmis et présenté dans différentes instances (Préfecture, DREAL, SDIS et CSS).*

Inspection du 04/04/2023 : APMD du 03/03/2022 (rejets des chaînes d'agglomération)

- Inspection programmée le 04/04/2023 afin de recoller l'APMD du 03/03/2022
- Principaux constats (2 non-conformités et 7 observations) :
 - Non-conformité sur les rejets de poussières des chaînes d'agglomération (NEA-MTD n°20 à 40 mg/Nm³ sans correction d'oxygène)
 - Non-conformité sur le respect de la limite en dehors des conditions normales de fonctionnement (15 % du temps en dehors des conditions normales de fonctionnement)
 - Respect des autres points de l'APMD : réalisation de l'étalonnage du débit, de l'étalonnage de la mesure des poussières, et respect de la valeur limite d'émission des rejets en poussières par rapport à l'AM du 02/02/98 (100 mg/Nm³ avec une correction d'O₂ à 16%)
- Proposition de deux arrêtés d'amendes administrative : une sur le respect de la NEA-MTD n°20 et une sur le respect de la durée en dehors des conditions normales d'exploitation (les deux amendes ont été signées le 11/08/2023).
- Réponse de l'exploitant le 21/08/2023

Réponses apportées par ArcelorMittal :

- *Les actions ont été menées et nous sommes conformes aux prescriptions de notre arrêté préfectoral sur les émissions de poussières.*
- *Une nouvelle inspection a eu lieu le 4 octobre 2023 pour attester de la conformité.*

Inspection du 17/05/2023 : Suite de l'accident du 30/03/2023

- Inspection le 17/05/2023 pour revenir sur l'accident du HF4 et l'analyse des causes

- Principaux constats (7 observations) :

- Compléter le rapport d'accident avec la prise en compte des rejets de gaz HF dus à l'ouverture des bleeders et la révision de l'étude de danger
- Remarques sur les consignes d'exploitation
- L'analyse des causes technique apparaît complète. Le cheminement des événements préalablement à la percée de blindage est cohérent. Il convient maintenant de s'interroger sur les causes racines organisationnelles qui peuvent expliquer les causes techniques. Notamment l'inspection s'interroge sur plusieurs points :

- La réactivité en cas de montée en température : Le seuil de température de 150 °C a été dépassé à 11h50 et le contrôle visuel a été réalisé à 13h20 suite au changement de poste.
- La pertinence du contrôle réalisé : Celui-ci a consisté à un contrôle visuel. Les températures mises en jeu au moment du contrôle (environ 210 °C) ne permettent pas de détecter de points rouges sur le blindage du hauts-fourneaux ;
- Les différences entre la consigne d'actions à 150 °C, mise en avant en visite par l'exploitant et la procédure « Réglage process du haut fourneau 4 – ref : DK-DF-HF4-PR-I-001 » qui prévoit des actions de ralentissement du haut-fourneau à partir d'une température de 250 °C.

Les actions pour redémarrer en sécurité sont prévues (remplacement de l'ensemble des staves de rang 1, remise en état des câbles électriques, de la halle et du plancher de coulée). Cependant, aucun plan d'action pour éviter un accident similaire sur le HF4 ou le HF3 (toujours en fonctionnement mais pour lequel le même phénomène peut se produire) n'a été transmis à l'inspection des installations classées.

- Réponse par courriel du 04/12/2023

Réponses apportées par ArcelorMittal :

- *Le rapport d'incident a été complété pour prendre en compte l'ouverture des bleeders.*
- *L'étude de dangers a été actualisée.*
- *Un mode opératoire spécifique a été rédigé pour gérer la fin de campagne d'un haut-fourneau.*

Inspection du 22/05/2023 : Incident survenu le 17 mai 2023 (incendie sur un transformateur électrique au TCC)

- Inspection réactive sur un incendie de transformateur électrique
- Principaux constats (3 observations) :
 - Remarques sur les méthodes d'extinction : utilisation d'extincteurs CO2 plutôt que des extincteurs poudres
 - Demande de compléter le rapport d'incident avec les causes du court-circuit et l'absence de déclenchement automatique du transformateur ;6
 - Conclusions des tests sur les transformateurs à proximité
- Au 01/02/24, pas de réponse de l'exploitant

Voir REX
au chapitre 4

Réponses apportées par ArcelorMittal :

- *Le rapport d'incident a été complété suite à l'analyse et envoyé à la DREAL le 13 mars 2024
→ voir le détail en chapitre 4 « REX ».*

Inspection du 23/05/2023 : DMX

- Inspection de récollement suite à la mise en service de l'installation DMX (démonstrateur de capture de CO₂)
- Pas de remarque suite à l'inspection

Inspection du 07/06/2023 : Travaux EXD et consommation d'eau potable (APMD du 13/10/2022)

Inspection du 31/05/2022 sur la mise en place de mesures compensatoires lors des travaux de curage des bassins de la station EXD et récollement de l'APMD sur les consommations d'eau potable

- Principaux constats (1 non-conformité) :
 - Les mesures compensatoires prévues par l'exploitant lors du curage des bassins de la station EXD étaient en place ;
 - L'exploitant n'a pas respecté, sur l'année 2022, sa limite de prélèvement en eau potable ;
- Proposition d'amende administrative sur le non respect de la limite de prélèvement en eau potable (signé le 11/08/2023) ;
- Réponse de l'exploitant par courrier du 05/01/2024

Réponses apportées par ArcelorMittal :

- *Les consommations mensuelles sont redevenues normales à l'été 2022 (après travaux), et conformes aux prescriptions pour l'année 2023.*

Inspection du 21/06/23 : Divers incidents

- Inspection suite à plusieurs incidents survenus entre fin mai et fin juin 2023 :
 - Fuite de gaz au niveau du collecteur de gaz cokerie le 15 juin 2023 ;
 - Déversement d'hydrocarbure dans le bassin maritime le 20 juin 2023 ;
 - Fuite de gaz naturel sur l'alimentation des torchères du HF4 le 19 juin 2023 ;
 - Détonation à l'intérieur du HF4 suite à l'accumulation d'hydrogène le 30 mai 2023 ;
 - Fuite de gaz de cokerie au niveau des cowpers du HF4 le 07 juin 2023 ;
- Principaux constats (11 observations) :
 - Les remarques portent principalement sur des compléments à apporter aux rapports d'incident ou aux analyses des causes
- L'exploitant a répondu par courrier du 15 décembre 2023

BILAN 2023

11

Réponses apportées par ArcelorMittal :

- *Tous les rapports d'incident ont été transmis.*

Inspection du 12/07/2023 : Légionellose

- Inspection le 12/07/2023 suite à plusieurs dépassements du seuil de 1000 UFC/L sur plusieurs tours du TCC
- Principaux constats (4 observations) :
 - Prise en compte du risque d'ensemencement dans les analyses méthodologiques des risques pour les circuits concernés.
 - Remarque sur une absence de prélèvement sur un circuit suite à l'impossibilité d'accéder au circuit ;
 - Remarque sur la prise en compte de la fréquence d'entretien des circuits dans l'analyse des causes de l'événement ;
 - Demande de vérifier le bon positionnement des dévésiculeurs ;
- Réponse de l'exploitant par courrier du 21 décembre 2023

Réponses apportées par ArcelorMittal :

- *L'ensemble des points a été pris en compte et l'ensemble de la documentation associée mise à jour.*

Inspection du 19/07/2023 : Accident lié au redémarrage du HF4

- Inspection réactive le 19 juillet 2023 suite à un accident lors du redémarrage du HF4 où des rejets importants de gaz HF ont entraîné des détections de monoxyde de carbone sur des sites industriels voisins
- Constat (3 observations) :
 - Demande de transmission du rapport d'accident
 - Remarque sur le délai d'informations de l'événement aux services de l'état et l'absence de déclenchement du POI ;
 - Remarques sur la diffusion de l'information aux industriels à proximité et sur les mesures compensatoires qui aurait pu être mises en œuvre lors du redémarrage du HF4
- Réponse de l'exploitant par courrier du 19 octobre 2023

Voir REX
au chapitre 4

Réponses apportées par ArcelorMittal :

- *Les réponses ont été apportées.*
→ voir le détail en chapitre 4 « REX ».

Inspection du 20/09/2023 : SGS situation d'urgence

- Inspection SGS sur la partie gestion des situations d'urgence du SGS. L'inspection a été associée à un exercice POI.
-
- Principaux constats (1 non-conformité et 3 observations) :
 - L'exercice a consisté à un scénario de feu de cuvette sur un bac d'hydrocarbures. Lors de l'exercice, l'inspection a constaté que la vanne de purge de la rétention était en position ouverte depuis une durée indéterminée. La vanne a été fermée suite à l'inspection.
 - Remarque liée à l'amélioration du plan d'opération interne
 - Remarque sur les modalités de communication de l'état des stocks avec les services de l'état (art. 50 de l'AM du 04/10/2010)
 - Remarques sur la procédure de modification du POI

BILAN 2023
• Au 1^{er} février 2024, pas de réponse de l'industriel

14

Réponses apportées par ArcelorMittal :

- *Les fiches réflexes du POI ont été révisées pour faciliter les échanges et vulgariser le vocabulaire propre à la sidérurgie nécessaire pour la compréhension de l'officier de liaison du SDIS.*
- *L'intégration d'un l'officier de liaison fait partie des axes de travail entre ArcelorMittal France et le SDIS du Nord dans le cadre du projet de déploiement de « l'officier de liaison industriel » sur les sites SEVESO.*
- *L'état des matières (localisations et quantités) est géré via un SIG (Système d'Information Géographique). Les modalités d'échange des informations ont été formalisées dans une procédure.*

Inspection du 04/10/2023 : Récolement des APMD des 02/08/22 (tenue au vent extrême des cheminées) et 03/03/2022 (poussières des chaînes d'agglomération) et incendie du skin pass du 02/10/23

- Inspection afin de procéder au récolement des APMD du 02/08/2022 et 03/03/2022. Un incident ayant eu lieu quelques jours auparavant, il a été abordé en visite.
- Principaux constats (1 observation) :
 - Retour à la conformité sur la justification de la tenue des cheminées aux vents extrêmes
 - Retour à la conformité sur les résultats de la MTD 20 depuis plus de 119 jours à la date de la visite
 - Proposition de nouvelles conditions normales de fonctionnement pour l'application de la MTD 20 par l'exploitant (révision à la baisse du taux de marche de la chaîne n°3 pour réduire les durées en dehors des conditions normales de fonctionnement)
 - Demande de transmission d'un rapport d'incident pour le skin pass ;
- Proposition de lever l'APMD sur cheminées
- Proposition d'APC reprenant les nouvelles conditions normales de fonctionnement et ainsi abroger l'APMD du 03/03/2023

Inspection du 09/10/2023 : Incident sur le cowper 33 (HF3)

- Inspection réactive suite à une fuite de vent chaud survenue sur le cowper 33
- Principaux constats (2 observations) :
 - Demande d'un rapport d'incident
 - Remarques sur le mode opératoire des travaux faits en amont de l'incident
- Au 01/02/24, en attente de la réponse aux observations

Réponses apportées par ArcelorMittal :

- *L'analyse est terminée, la réponse est en cours de finalisation.*

4. Incidents significatifs et REX

17 mai 2023 - Incendie en salle des moteurs du Train continu à chaud

12 juillet 2023 - Redémarrage du haut-fourneau 4

Incident du 17 mai 2023 – Incendie en salle de moteurs du TCC

Circonstance de l'incident

Le 17 mai 2023 vers 14h30, un départ de feu s'est produit dans une armoire électrique (haute tension) du variateur du moteur de la cage de laminage R3 du train dégrossisseur au Train Continu à Chaud (laminoir). Le personnel d'exploitation assisté par les pompiers internes du site est rapidement intervenu pour éteindre l'incendie.

Vers 15h15, l'incendie était éteint.

A 16h10, après avoir contrôlé l'ensemble des armoires électriques, le dispositif a été levé.

Conséquences

Pas d'impact environnemental à déplorer (incendie à l'intérieur de la halle).

Les dégâts matériels sont limités aux armoires électriques de la zone.



**Armoires électriques
du variateur R3**



Déroulement et Causes

Un court-circuit s'est produit dans l'armoire électrique du variateur du moteur de la cage de laminage R3 du train dégrossisseur au moment de la remise en service du système de refroidissement à l'eau des résistances de décharge du variateur.

Une opération de mise à jour informatique de l'automate était prévue.

Pour ce faire, le variateur demande la mise hors tension du circuit via l'ouverture du disjoncteur haute tension.

Le disjoncteur haute tension ne s'est pas ouvert et les résistances de décharges sont restées alimentées électriquement, mais toujours refroidies par la circulation d'eau restée en service (mode normal).

Avant chaque redémarrage, un appoint d'eau du circuit de refroidissement des résistances de décharge est réalisé.

Pour procéder à l'appoint d'eau, les pompes du circuit de refroidissement sont momentanément arrêtées manuellement. Les résistances de décharge étant toujours alimentées électriquement mais n'étant plus refroidies à l'eau, elles ont chauffé.

A la remise en service des pompes du circuit de refroidissement après la réalisation de l'appoint, l'eau froide est entrée en contact avec la partie très chaude du circuit au niveau des résistances de décharge. L'eau s'est vaporisée instantanément, provoquant l'éclatement du circuit de refroidissement, libérant l'eau sur les circuits électriques et conduisant ainsi au court-circuit.

L'expertise du disjoncteur haute tension par le constructeur a mis évidence une défaillance de ce dernier.

Actions

Le mode opératoire d'appoint d'eau sur la centrale de refroidissement des variateurs a été révisé pour tenir compte d'une potentielle défaillance d'un disjoncteur haute tension.

Incident du 12 juillet 2023 - Redémarrage du haut-fourneau 4

Circonstance de l'incident

Lors du redémarrage du haut-fourneau n° 4, pour permettre la connexion au réseau de gaz (récupération du gaz fatal généré lors de l'élaboration de la fonte), il faut que la pression dans le haut-fourneau soit supérieure à la pression du réseau.

Tant que cette pression n'est pas atteinte, le gaz est rejeté à l'atmosphère via les événements (bleeders) situés en haut du haut-fourneau à 90 m d'altitude.

Lors d'un redémarrage classique, la pression du haut-fourneau est rapidement supérieure à la pression du service et la connexion se fait en quelques minutes.

Dans le contexte du redémarrage du haut-fourneau n° 4, à la suite de l'accident du 30 mars 2023 (percée du blindage), le cœur haut-fourneau était « froid » – les matières étaient solidifiées à l'intérieur du haut-fourneau – il a donc fallu :

- dans un premier temps, générer des liquides (« réchauffage » du cœur du haut-fourneau), cette opération peut durer plusieurs heures ;
- puis dans un second temps mettre le haut-fourneau en pression pour le connecter.

Du gaz a été détecté au niveau de la centrale de cogénération à proximité immédiate du haut-fourneau. Par sécurité, l'accès à la route du Fossé défensif a été fermé.

Nature et conséquences

Pendant l'incident, du gaz de haut-fourneau (azote, CO et CO₂) a été relâché à une altitude de 90 m.

Aucune personne n'a été blessée.



12 juillet à 06h11



12 juillet à 14h15



12 juillet à 21h16

Actions

Prise en compte du démarrage exceptionnel « cœur froid » avec matières solidifiées dans l'étude de dangers.

Mesures du taux de CO réalisées le 12 juillet à 15h00



Conditions météorologiques (Météo France : Dunkerque) à 15h00

Température : 20,2 °C

Vent : direction : Sud-Ouest-quart Sud (240°)

vitesse : 7,5 km/h

Toxicologie (source INERIS)

Concentration	Temps (min.)				
	10	20	30	60	120
Seuil des effets létaux significatifs - SELS					
· mg/m ³	ND	ND	ND	ND	ND
· ppm	ND	ND	ND	ND	ND
Seuil des premiers effets létaux - SPEL					
· mg/m ³	8050	5750	4830	3680	2645
· ppm	7000	5000	4200	3200	2300
Seuil des effets irréversibles - SEI					
· mg/m ³	2990	2070	1725	920	460
· ppm	2600	1800	1500	800	400
Seuil des effets réversibles - SER					
· mg/m ³	ND	ND	ND	ND	ND
· ppm	ND	ND	ND	ND	ND

ND: Non déterminé

5. Gestion des situations

8 exercices

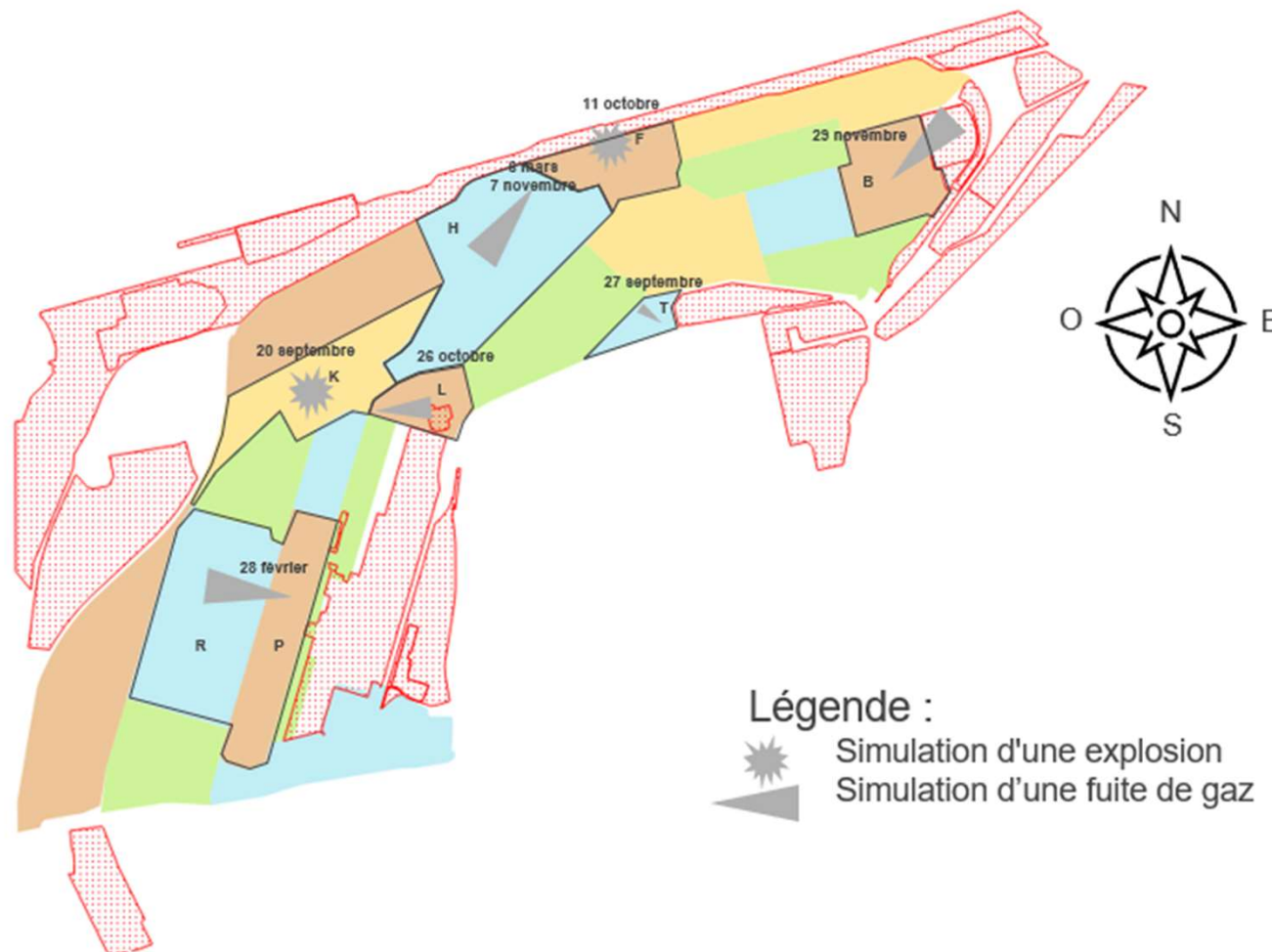
- Cokerie (inspection DREAL / SDIS)
- Fonte :
 - Broyage des charbons
 - Haut-fourneau 4
- Aciérie (2 exercices)
- Train continu à chaud
- Energie

Points forts :

- Participation active de tous les acteurs
 - Rapidité d'intervention des secours
 - Mise en sécurité des installations
- Bonne application des fiches réflexes

Points d'amélioration :

- Améliorer l'organisation de la cellule de cr
 - Missions du DOI
 - Accueil de l'officier de liaison industriel



6. Investissements et travaux d'amélioration

Environnement et Risques Technologiques : 10 800 k€

- Maîtrise de l'environnement : 5 700 k€ (Electrofiltres de l'agglomération, nettoyeurs de portes à la cokerie, traitement de l'eau...)
- Maîtrise du risque technologique : 3 700 k€ (protection incendie, sûreté, réseaux de gaz...)
- Nouvelles installations environnementales : 1 400 k€ (suite des travaux Greenstep 1)

Projets de décarbonation : 47 900 k€ :

- Recyclage des aciers : 5 500 k€
- Etudes pour le projet de décarbonation : 42 300 k€
- Etudes pour la captation du CO₂, et la gestion de l'énergie : 150 k€

7. Contrôle du système - audits internes

Systeme

- **Organisation** définie, avec correspondants dans chaque secteur en charge du domaine.
- **Communication** au C2SCT élargie aux entreprises extérieures.
- **Identification des risques** : plusieurs études de dangers suite aux nouveaux projets
- **Maîtrise opérationnelle** : suivi des barrières de sécurité et MMR.
- **Gestion des modifications** : beaucoup de projets liés à la décarbonation, équipe Environnement et RT impliquée.
- **Situations d'Urgence** : 100% des exercices POI effectués, mises en situation des opérateurs régulières au travers des exercices de SU (292 réalisés), implication d'entreprises avoisinantes.
- **Retours d'expérience** : analyse des incidents et retours d'expérience effectués avec plans d'actions.
- **Audits** : 100% des audits internes effectués.

8. Avis du Comité social et économique

Suite à la réunion le 26 mars 2024

Sur 25 votants : 17 abstentions et 8 avis favorables

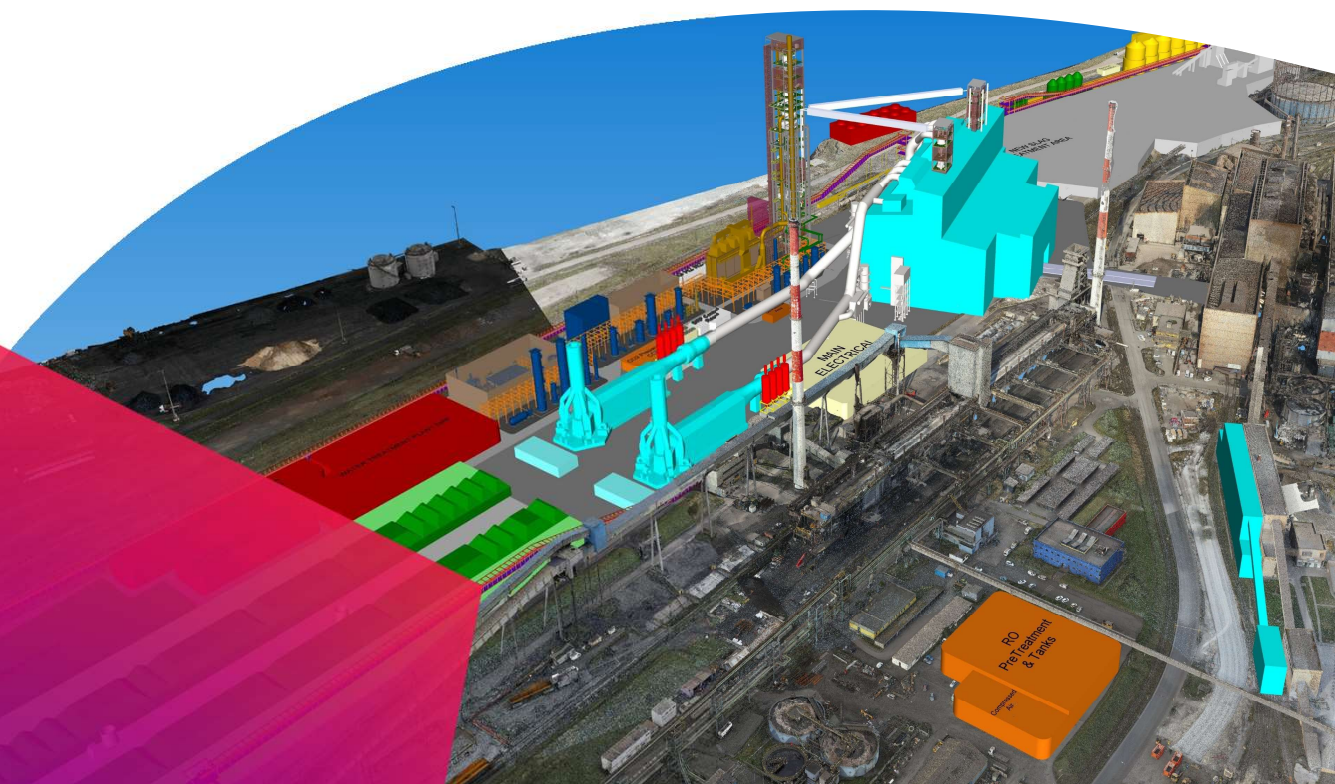
Commentaires :

Le partage du bilan reflète une image fidèle des faits marquants du site de l'année 2023

Programme de décarbonation ArcelorMittal France

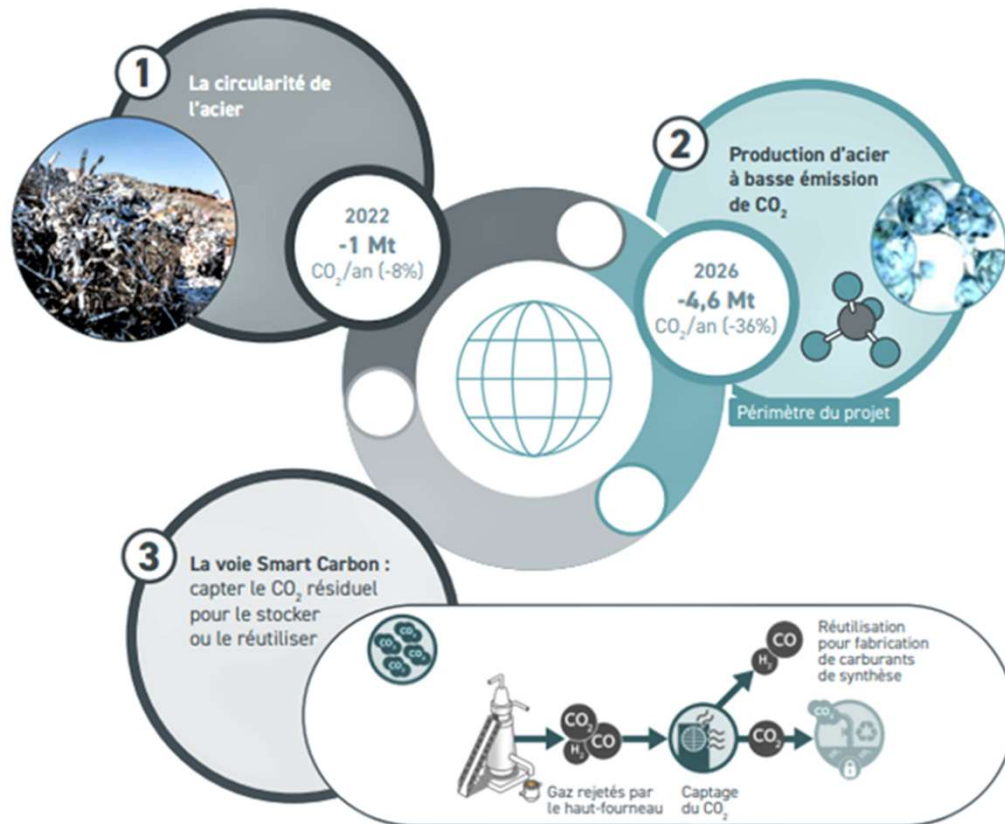


Mars 2024



Les 3 leviers du programme de décarbonation

➤ Durabilité, vers le zéro émission carbone



➔ Programme Plan « Fit for 55 » de l'Europe

- Devenir le 1^{er} continent neutre sur le plan climatique d'ici 2050.

➔ Climat Action Report d'ArcelorMittal

- D'ici 2030, ArcelorMittal réduira ses émissions de 35 % en Europe.
- Le groupe confirme l'objectif de neutralité carbone en 2050.

➔ En France

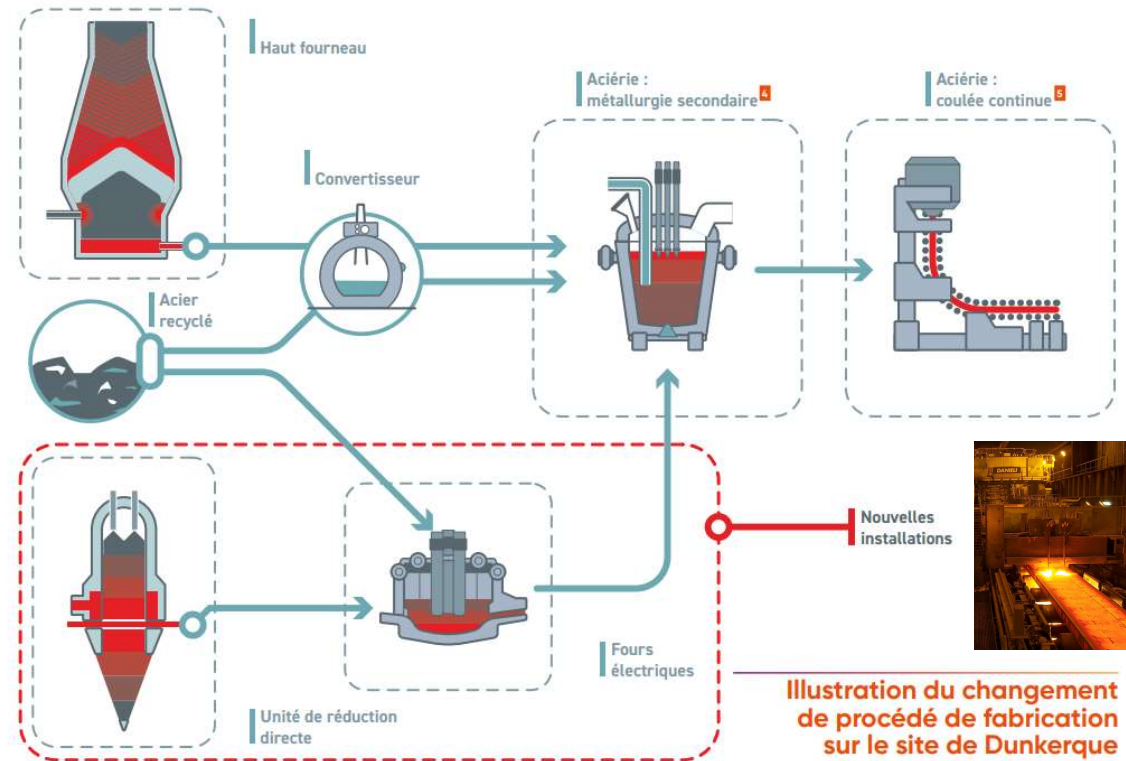
- 1,8 milliard d'investissements pour le site de Dunkerque, avec le soutien de l'Etat.
- Pour une transformation complète de la production d'acier en France.

Financé par



Le projet d'unité de réduction directe et fours électriques

➤ Substituer l'électricité et le gaz au charbon



Financé par



Les chiffres clés du projet

Montant de l'investissement :

- 1,8 milliard d'euros

Capacité de production aujourd'hui et demain :

- 6,8 millions de tonnes d'acier par an
(environ 40 % de la production française d'acier)

Réduction des émissions de CO2 :

- - 35 % pour ArcelorMittal France

Procédé de fabrication actuel pour 1 tonne d'acier produite :

- 1,8 tonne de CO2 émise aujourd'hui

Procédé futur de fabrication :

- 0,5 tonne de CO2 à la fin du projet

Financé
par



15 janvier 2024 – Visite Ministérielle



Bruno Le Maire, Ministre de l'Economie et des Finances, a réaffirmé le soutien de l'Etat à la décarbonation d'ArcelorMittal.

- **Confirmation de l'aide de l'Etat à hauteur de 850 M€.**
 - Signature d'une convention de financement entre ArcelorMittal France et l'ADEME.
- **Sécurisation des approvisionnements en électricité décarbonée.**
 - Signature d'une lettre d'intention relative à la conclusion d'un contrat d'allocation de la production d'électricité nucléaire avec EDF.
- **Le projet permettra de réduire, à terme, de près de 6 % les émissions industrielles du Pays.**

Financé
par



L'avancement technique du Projet

- 1^{re} phase d'études d'ingénierie dite « pré-FEED » (*Front-End Engineering Design*) terminée en juillet 2023
- 2^e phase « FEED » est en cours jusqu'en septembre 2024.

Objectifs :

- Affiner, compléter et développer la portée du projet définie lors de la pré-FEED
- Obtenir une estimation optimisée des coûts et définir le budget final
- Etablir avec précision le calendrier d'exécution du projet.

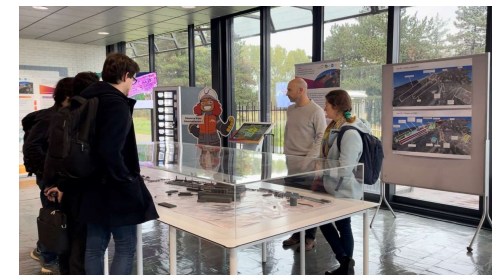
Financé
par



La concertation publique

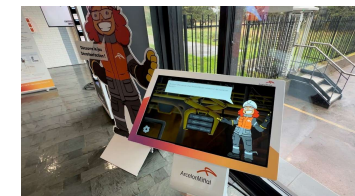
La concertation préalable qui avait démarré en novembre 2022 s'est achevée avec un avis favorable de la Commission Nationale du Débat Public CNDP, en juin 2023.

La concertation continue se poursuivra jusqu'en **février 2025**



Depuis juillet 2023 :

- **3 visites de site #décarbonation** | Juillet et Novembre 2023 / Février 2024
- **1 rencontre de proximité #Jeunesse** | Fabuleuse Factory | Septembre 2023
- **1 exposition sur le projet** | Octobre 2023 | Hall des grands bureaux
- **1 temps d'échange** | Octobre 2023
- **1 rencontre #Emploi** | Novembre 2023 | Forum des fabuleux métiers | Kursaal
- **2 rencontres #Etudiants** | ENSAM Lille et Centrale Lille



Concertation continue

➤ Les prochains rendez-vous en 2024 :

Mars

- **Forum de l'alternance** | 23 mars | 9h – 17h | Digital Lab Dunkerque

Avril

- **Temps d'échange** | 04 avril | 18 h | Mairie de Mardyck
- **Rencontre #Emploi** | 17 avril | DK job | Kursaal
- **Rencontre proximité #Sport** | 30 avril | 18h – 22h | BCM | Stade de Flandres

Mai

- **Visites de site #décarbonation** | 25 et 29 mai | 9h -12h | Site Dunkerque